Downloaded from: justpaste.it/1jlrs

Transylva 83: Les propriétaires de forêts privés veulent doper la filière bois

Syndicat professionnel régi par le code du travail. Fransylva 83 représente les 75000 propriétaires privés de parcelles forestières du département, ntéme s'ils sont moins de 1000 à y adhérer (repères). Plusieurs d'entre eux ont évoqué leur avenir, hier au château Saint-Martin à Taradeau.

Repères

75000
propriétaires privés se trouvent dans le Var pour environ 270 000 hectares. 28 000 d'entre eux possèdent un peu plus d'un hectare, moins de 10 000 ont plus de 4 ha et un peu plus de 1 500 possèdent plus de 25 ha.

970
propriétaires forestiers privés varois, représentant environ 60 000 ha, ont cotisé en 2017 au syndicat. Celui-ci a souscrit un contrat qui les assure ainsi en responsabilité civile, en cas de chute d'arbre sur un promeneur par exemple...

La filière bois connaît une dynamique dans le Var. qui ne demande qu'à être encouragée. Pour cela, le syndicat a établi le - manuel de survie du propriétaire forestier -, un ensemble de modules de formation sur des thèmes tels que la forât varoise, le risque incendie de foret, les droits et devoirs du propriétaire, la vente de sa coupe de bois, le contrat standard de vente de bois sur pied. Des supports de présentation sont en ligne sur le site de Fransylva.

Ne pas mettre la forêt sous cloche

Le premier objectif du plan régional de la forêt et du bois vise à mobiliser plus de bois pour

répondre aux besoins des industries. des collectivités et des particuliers, en volume, par usage, actuels et tendanciels, a rappelé l'atypique président du syndicat, Frédéric-Georges Roux. *Nos bois ont une valeur très faible et ils produisent peu. Nos forêts ont de la valeur : paysagère, touristique et elles sont une réserve de biodiversité. Voilà pourquoi. outre la certification par l'AFNOR du pin d'Alep. attendue d'ici l'été prochain pour valoriser cette essence méditerranéenne (utilisation en bois d'oeuvre), les propriétaires souhaitent une meilleure prise en compte de la foret dans les documents d'urbanisme*.

Les élus et les agences d'urbanisme se concentrent sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU). Les agriculteurs défendent leurs zones agricoles (ZA) et c'est légitime. Les forestiers privés doivent s'impliquer au niveau local et intercommunal, être présents, influents et parler des spécificités de la foret, du respect de leurs droits estime le président.

Il appelle ses troupes à se faire entendre au moment de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme, pas à l'enquête publique. - Les forets sont en ZN, elles sont mises sous cloche. Or nous avons un code forestier et le schéma régional de gestion sylvicole à respecter, nous ne voulons pas qu'on nous impose de nouvelles contraintes, comme les EEC (espace boisé classé) qui perturbent notre gestion durable et économique. Parce que le risque c'est que les propriétaires abandonnent le travail en foret et sa gestion durable, ce qui va favoriser la propagation des incendies dont nous sommes les victimes collatérales.

Sur ce thème. les forestiers suggèrent. pour gagner la guerre du feu. la limitation des. gentils envahisseurs qui sont des incendiaires potentiels, une meilleure gestion des interfaces, l'incitation à l'auto-protection, la traque des pyromanes malveillants ou accidentels et le respect des obligations légales de débroussaillement.
Ce dernier point est très sensible dans le département. Il fait bondir tous ceux qui ont un terrain bâti et qui sont obligés de débroussailler à leurs frais la foret du voisin dans une limite de 50 ou 100 ni autour de leur habitation.

Source Var Matin 14/4/2018 V. G. vgeorges@nicematin.fr

Plus:

- Frédéric-Georges Roux un personnage atypique avec une histoire remarquable!
- Tous les billets du blog pays2fay sur la filière bois